

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**ETATS FINANCIERS****SOCIETE INTERNATIONAL TOURISM INVESTMENT ( ITI – SICAF)**

Siège social : 59, avenue Habib Bourguiba 1000 –Tunis

La société International Tourism Investment publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2005 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 05 mai 2006. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

**BILAN****ARRETE AU 31 Décembre 2005***(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

ACTIF	NOTE	2005	2004	VARIATION
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>				
<i>Actifs Immobilisés</i>				
. Immobilisations Incorporelles				
Moins : amortissements				
. Immobilisations Corporelles		0	71 500	-71 500
Moins : amortissements		0	-42 900	42 900
		<b>0</b>	<b>28 600</b>	<b>-28 600</b>
. Immobilisations Financières		8 443 860	8 226 245	217 615
Moins : provisions		-1 325 561	-1 158 902	-166 659
		<b>7 118 299</b>	<b>7 067 343</b>	<b>50 956</b>
<i>Total des Actifs Immobilisés</i>		<b>7 118 299</b>	<b>7 095 943</b>	<b>22 356</b>
<b>Autres actifs non courants</b>				
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>				
		<b>7 118 299</b>	<b>7 095 943</b>	<b>22 356</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
. Stock				
. Moins : provisions				
. Clients et comptes rattachés				
Moins : provisions				
. Autres actifs courants		286 582	276 596	9 986
. Placement et autres actifs financiers		3 337 991	3 375 519	-37 528
. Liquidités et équivalents de liquidités		48 563	55 389	-6 826
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>				
		<b>3 673 136</b>	<b>3 707 504</b>	<b>-34 368</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>				
		<b>10 791 435</b>	<b>10 803 447</b>	<b>-12 012</b>

ITI SICAF- (SUITE)

**BILAN**  
**ARRETE AU 31 Décembre 2005**  
*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTE	2005	2004	VARIATION
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>				
. Capital social		10 000 000	10 000 000	0
. Réserves		67 721	67 721	0
. Résultats reportés		-72 537	-60 650	-11 887
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>9 995 184</b>	<b>10 007 071</b>	<b>-11 887</b>
. Résultat de l'exercice		-63 580	-11 887	-51 693
				0
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>		<b>9 931 604</b>	<b>9 995 184</b>	<b>-63 580</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>				
<b>Passifs non courants</b>				
. Emprunts				
. Comptes courant associé				
<b>Total des passifs non courants</b>				
<b>Passifs courants</b>				
. Fournisseurs et comptes rattachés		30 000	75 000	-45 000
. Autres passifs courants		829 763	731 894	97 869
. Concours bancaires et autres passifs financiers		68	1 369	-1 301
<b>Total des passifs courants</b>		<b>859 831</b>	<b>808 263</b>	<b>51 568</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>859 831</b>	<b>808 263</b>	<b>51 568</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b>		<b>10 791 435</b>	<b>10 803 447</b>	<b>-12 012</b>

ITI SICAF- (SUITE)

**ETAT DE RESULTAT**  
**ARRETE AU 31 Décembre 2005**  
*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

Modèle autorisé

	NOTE	2005	2004	VARIATION
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
. Revenus		227 379	225 485	1 894
. Autres produits d'exploitation		272	680	-408
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>227 651</b>	<b>226 165</b>	<b>1 486</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
. Honoraires		2 799	10 103	-7 304
. Services bancaires		1 528	1 463	65
. Divers services extérieurs		3 278	1 931	1 347
. Charges de personnel		70 000	70 000	0
. Impôts et Taxes		2 940	2 939	1
. Dotations aux amortissements		11 917	14 300	-2 383
. Dotations aux provisions		166 659	104 116	62 543
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>259 121</b>	<b>204 852</b>	<b>54 269</b>
				0
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-31 470</b>	<b>21 313</b>	<b>-52 783</b>
. Charges financières nettes		-1 402	-480	-922
. Produits des placements				
. Autres gains ordinaires		4 766	0	4 766
. Autres pertes ordinaires		-619	0	-619
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>-28 725</b>	<b>20 833</b>	<b>-49 558</b>
. Impôt sur les bénéfices		34 855	32 720	2 135
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>-63 580</b>	<b>-11 887</b>	<b>-51 693</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-63 580</b>	<b>-11 887</b>	<b>-51 693</b>

ITI SICAF- (SUITE)

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE  
DE L'EXERCICE 2005  
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

(Modèle de Référence)

RUBRIQUES	Au 31 Décembre		
	2 005	2 004	VARIATION
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
. Encaissements reçus des clients	188 738	184 776	3 962
. Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-150 357	-104 720	-45 637
. Impôts et taxes payés	-20 355	-22 173	1 818
<b>Flux de Trésorerie Provenant de (affectés à) l'Exploitation</b>	<b>18 026</b>	<b>57 883</b>	<b>-39 857</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
. Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	21 450	0	21 450
. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	0
. Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation financières	-45 000	0	-45 000
. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	0	0	0
<b>Flux de Trésorerie Provenant des Activités d'Investissement</b>	<b>-23 550</b>	<b>0</b>	<b>-23 550</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
. Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0	0
. Dividendes et autres distributions	0	0	0
. Encaissement provenant des emprunts	0	0	0
. Remboursements d'emprunts	0	0	0
. Autres débiteurs créditeurs divers	0	0	0
. Décaissements comptes courants associés	0	0	0
<b>Flux de Trésorerie Provenant des (affectés aux) Activités de Financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>-5 524</b>	<b>57 883</b>	<b>-63 407</b>
. Trésorerie au début de l'exercice	54 020	-3 863	57 883
. Trésorerie à la clôture de l'exercice	48 495	-54 020	102 515

**NOTES 1/ SYSTEMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

1.1- Présentation des états financiers

Les états financiers de la société International Tourism Investment « I.T.I – SICAF » arrêtés au 31 Décembre 2005 ont été établis conformément aux dispositions de la Norme Comptable Générale du système comptable des entreprises.

L'état de résultat a été présenté selon le modèle autorisé tandis que l'état de flux de trésorerie a été établi selon le modèle de référence.

1.2- Système comptable

La comptabilité de la société International Tourism Investment « ITI – SICAF » est tenue sur un outil informatique.

Le logiciel comptable actuellement en place permet à la société de disposer du grand livre, de la balance générale et de générer automatiquement les états financiers.

Toutefois, la société Tourism Investment « ITI – SICAF » ne dispose pas du manuel comptable prévu par la norme comptable générale du nouveau système comptable des entreprises.

1.3- Principes comptables

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société International Tourism Investment « ITI – SICAF » pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

1.3.1 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées aux coûts d'achats hors taxes récupérables.

Pour les titres cotés, les provisions sont estimées à la date de clôture de l'exercice en tenant compte du cours boursier de chaque titre.

## ITI SICAF- (SUITE)

**1.3.2 Placements courants**

Sont inscrites dans ce poste les valeurs souscrites en billets de trésorerie et en bons de trésor. Lors de la revente, ces comptes sont crédités du montant de la valeur brute, les plus ou moins values étant portées selon le cas au compte 754 revenus des valeurs mobilières de placement ou 656 charges nettes sur cession de valeurs mobilières.

**ACTIFS****NOTE 1/ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Cette rubrique se trouve soldée à la clôture de l'exercice 2005 par suite de la cession de la voiture MERCEDES à PALM BEACH GESTION, au prix de 21.450 DT. La valeur comptable nette s'élevait à 16.683 DT. L'opération a généré une plus value de 4.767 DT.

**NOTE 2/ IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

La valeur nette des immobilisations financières s'élève au 31 Décembre 2005 à 7.118.299 DT contre 7.067.343 DT au 31 Décembre 2004 réalisant ainsi un accroissement de 50.956 DT ainsi détaillée entre les différents comptes de cette rubrique :

Désignations	2005	2004	Variation
▪ Participations	6.301.607	6.093.724	207.883
▪ Titres cotés	2.142.253	2.132.521	9.732
<b>Total</b>	<b>8.443.860</b>	<b>8.226.245</b>	<b>217.615</b>
(-) Provision P/dépréciation	-1.325.561	-1.158.902	<166.659>
<b>Valeur nette</b>	<b>7.118.299</b>	<b>7.067.343</b>	<b>50.956</b>

◇ **Participations**

La valeur de 6.301.607 DT inscrite au bilan correspond au prix d'acquisition des titres détenus dans le porte-feuille de la société, soit :

▪ Société hôtelière ABIR	300.000 DT
▪ Hôtel Palm Beach Palace Djerba	707.883 DT
▪ Palm Beach Gestion	3.218.724 DT
▪ Carthage Tours	2.075.000 DT

**TOTAL** **6.301.607 DT**

La variation positive de 207.883 DT au niveau des participations s'explique par l'acquisition de 1.250 titres de la société PALM BEACH PALACE DJERBA.

Il convient de préciser en outre, que les titres souscrits auprès de la société ABIR font l'objet de convention de rétrocession.

◇ **Titres cotés**

La valeur des titres cotés au 31/12/2005 s'élève à 2.142.253 DT provisionnée à concurrence de 1.325.561 DT contre une valeur nette de provision de 973.619 DT au terme de l'exercice 2004. Elle se détaille comme suit :

Titres	Quantités	2005		Quantités	2004	
		Valeurs	Provisions		Valeurs	Provisions
STB -A	2.000	25.240	15.538	2.000	25.240	12.320
PBHT - A	53.115	454.274	224.817	51.976	449.327	204.079
PBHT - ADP	179.771	1.641.166	1.073090	178.632	1.636.381	928.998
CARTE - A	650	21.541	12.116	650	21.541	11.505
AL KIMIA – (A)	1	32	0	1	32	0
<b>TOTAL</b>	<b>235.537</b>	<b>2.142.253</b>	<b>1.325.561</b>	<b>233.259</b>	<b>2.132.521</b>	<b>1.158.902</b>

La variation de la valeur brute des titres cotés est de 9.732 DT et résulte des opérations sur les titres suivants :

Titres	Quantités	Valeurs
▪ Achat actions PBBHT -A	1 139	4.947
▪ Achat actions PBHT -ADP	1 139	4 785
<b>TOTAL</b>	<b>2.278</b>	<b>9.732</b>

ITI SICAF- (SUITE)

Les provisions pour dépréciation des titres cotés constituées en 2005 se sont élevées à 166.659 DT. L'audit de cette rubrique nous a permis de constater :

- Le défaut de constatation de provision de dépréciation des actions CARTHAGE TOURS, PALM BEACH GESTION, PALM BEACH PALACE DJERBA, et PBHT ;
- Le dépassement de la limite prévue par l'article 466 du code des sociétés commerciales, pour les participations croisées avec les sociétés suivantes :

- CARTHAGE TOURS
- PB GESTION
- PBHT

**NOTE 3/ AUTRES ACTIFS COURANTS**

Les autres actifs courants totalisent au 31 décembre 2005 286.582 DT contre 276.597 DT au 31/12/2004 enregistrant une variation de 9.985 DT. Le solde de la rubrique se détaille comme suit :

	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>Variation</b>
▪ Etat impôts et Taxes	274.132	263.193	10.939
▪ Débiteur divers	10.083	13.404	<3.321>
▪ Produits à recevoir	2.367	-	2.367
<b>TOTAL</b>	<b>286.582</b>	<b>276.597</b>	<b>9.985</b>

**NOTE 4/ PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

Les valeurs placées au 31 Décembre 2005 se chiffrent à 3.337.991 DT contre 3.375.519 DT au 31 décembre 2004. Elles correspondent à des souscriptions en :

<b>* Billets de trésorerie</b>	<b>3.320.000</b>
émises par :	
▪ PBHT	2.750.000
▪ Carthage Tours	500.000
▪ PB Gestion	70.000
<b>* Actions</b>	<b>17.991</b>
▪ Fidelity Sicav	2.972
▪ AMEN PREMIERE	15.019
<b>TOTAL</b>	<b>3.337.991</b>

**NOTE N° 5/ LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2005 un montant de 48.563 DT contre 55.389 DT au 31 décembre 2004 enregistrant une variation négative de 6.826 DT. Le détail de la rubrique se présente ainsi :

	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>VARIATION</b>
▪ Chèque en caisse (1)	21.450	-	21.450
▪ BT compte n° 02.301.802.0	30	30	0
▪ ATB compte n° 30.1107.1215.28	264	260	4
▪ AB 131 991	1.368	1.422	-54
▪ AB 105 614	24.151	38.562	-14.411
▪ BT compte n° 50.301.802	1.300	15.115	-13.115
<b>TOTAL</b>	<b>48.563</b>	<b>55.389</b>	<b>-6.826</b>

(1) Correspond au prix de cession de la vente de la Voiture.

**NOTE 6/ CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres avant affectation ont connu une diminution de 63.580 DT par rapport au 31/12/2004 se détaillant comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>Variation</b>
▪ Capital social	10.000.000	10.000.000	-
▪ Réserves légales	67.721	67.721	-
▪ Résultats reportés	-72.537	-60.650	-11.887
<b>Capitaux propres avant résultat</b>	<b>9.995.184</b>	<b>10.007.071</b>	<b>-11.887</b>
▪ Résultat de l'exercice	-63.580	-11.887	-51.693
<b>TOTAL</b>	<b>9.931.604</b>	<b>9.995.184</b>	<b>-63.580</b>

ITI SICAF- (SUITE)

La variation constatée au niveau des capitaux propres avant résultat s'explique par l'affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2004 s'élevant à 11.887 DT parmi les résultats reportés, conformément à la 3<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 Juin 2005.

**PASSIFS****NOTE 7/ FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

Les dettes envers les fournisseurs sont évaluées à 30.000 DT au 31 Décembre 2005 et correspondent à des traites acceptées en faveur de Mr. JAZI représentant le reliquat à payer pour l'acquisition de titres CARTHAGE TOURS.

**NOTE 8/ AUTRES PASSIFS COURANTS**

Les autres passifs courants au 31 Décembre 2005 totalisent 829.763 DT contre 731.894 DT au 31/12/2004 enregistrant une augmentation de 97.869 DT s'analysant comme suit :

Désignation	2005	2004	Variation
▪ Personnel et comptes rattachés (1)	8.222	4.469	3.753
▪ Etat impôts et taxes	1.680	1.493	187
▪ Produits constatés d'avance (3)	28.107	17.678	10.429
▪ Créiteurs divers (2)	783.929	700.429	83.500
▪ Autres charges à payer	7.825	7.825	-
<b>TOTAL</b>	<b>829.763</b>	<b>731.894</b>	<b>97.869</b>

(1) Correspond aux salaires non réglés de Mr LOUKIL

(2) Ce compte se compose de :

▪ Société ABIR : Versement s/participations rétrocédées (2.1)	339.558 DT
▪ Versement effectué par Mr Sami LOUKIL pour la libération de la souscription au capital de Palm Beach Palace Tozeur	75.000 DT
▪ DCD Carthage Tours	90.368 DT
▪ PBHT	73.442 DT
▪ DCD Palm Beach Palace Tozeur	35.567 DT
▪ Compte courant Mongi LOUKIL (2.2)	170.000 DT
<b>TOTAL</b>	<b>783.929 DT</b>

(2.1) Il y a lieu de signaler qu'il n'y a pas eu respect de l'échéancier de rétrocession des participations prévu par la convention conclue avec la société ABIR. Toutefois, la société ABIR a réglé la somme de 339.558 DT qui s'analyse comme suit :

	Versement	Part de capital	Plus value
▪ Versements relatifs aux deux premières libérations	250.000	150.000	100.000
▪ Versement relatif à la première tranche de la 3 <sup>ème</sup> libération	86.077	10.000	76.077
▪ Intérêt de retard 3 <sup>ème</sup> libération	3.481	-	3.481
<b>TOTAL</b>	<b>339.558</b>	<b>160.000</b>	<b>179.558</b>

(2.2) Ce poste devait apparaître distinctement

(2) Ce solde correspond aux revenus constatés d'avance au titre des placements en billets de trésorerie émises par :

▪ PBHT	10.268 DT
▪ Carthage Tours	15.770 DT
▪ Palem Beach Gestion	2.069 DT
	<b>28.107 DT</b>

**NOTE 9/ CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2005 à 68 DT et correspond aux comptes suivants :

	2005	2004	Variation
▪ Compte intermédiaire en bourse TUNISIE VALEURS	68	68	-
▪ Compte intermédiaire en bourse	-	1.301	- 1.301
<b>TOTAL</b>	<b>68</b>	<b>1.369</b>	<b>-1.301</b>

ITI SICAF- (SUITE)

**NOTE 10/ ETAT DE RESULTAT**

L'exploitation de l'exercice 2005 s'est soldée par un résultat déficitaire de 63.580 DT contre un déficit net de 11.887 DT au 31 Décembre 2004 enregistrant ainsi une dégradation de 51.693 DT due essentiellement aux raisons suivantes :

- Légère augmentation des produits d'exploitation de 1.486 DT en passant de 226.165 DT au 31 Décembre 2004 à 227.652 DT au 31 Décembre 2005
- Accroissement des charges d'exploitation qui sont passées de 204.852 DT au 31/12/2004 à 259.121 DT au 31 Décembre 2005. Ceci s'explique principalement par les dotations aux provisions qui ont enregistré une augmentation de 62.543 DT

**NOTE 11/ ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

La variation de trésorerie s'élève à -5.524 DT et résulte des :

- Flux de Trésorerie provenant de l'exploitation pour 18.026 DT
- Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement pour -23.550 DT.

**Rapport général du commissaire aux comptes**

*A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE INTERNATIONAL TOURISM INVESTMENT « I.T.I-SICAF »*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que votre assemblée générale a bien voulu nous confier et conformément aux dispositions des articles 258 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons examiné le bilan de la société **International Tourism Investment- ITI SICAF** arrêté au 31 décembre 2005, totalisant la somme de **10.791.435 DT**, l'état de résultat dégageant un déficit net de **63.580 DT**, l'état des flux de trésorerie dégageant une variation négative de **5.524 DT**.

L'arrêté de ces états financiers relève de la responsabilité des organes de direction et d'administration de votre société. Notre responsabilité couvre l'opinion que nous exprimons ci-après sur la base de nos travaux d'audit.

Nous avons mis en oeuvre les procédures d'audit, conformément aux normes de révision généralement admises et qui ont comporté une analyse des procédures de contrôle interne, nous permettant ainsi d'apprécier la validité des évaluations et jugements traduits dans les états financiers et également les contrôles par sondages et la vérification des documents comptables que nous avons considérés nécessaires, eu égard, aux règles de diligences normales.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, fournissent un fondement raisonnable à notre opinion.

Les états financiers (bilan, état de résultat, état des flux de trésorerie et notes aux états financiers) qui vous sont présentés ont été établis selon la forme préconisée par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

Nos travaux d'audit ont révélé les faits suivants :

- Le défaut de constatation de provision de dépréciation des titres de participation non cotés.
- Le dépassement de la limite prévue par l'article 466 du code des sociétés commerciales, et ce, pour les participations croisées avec les sociétés CARTHAGE TOURS, PB GESTION et PBHT. La société a pris depuis 2004 des dispositions pour régulariser la situation mais qui n'ont pas été mises en application jusqu'au moment de notre intervention.

Sur la base des diligences que nous avons mises en oeuvre, et sous réserve des points cités ci-dessus nous certifions que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2005 sont sincères et réguliers et donnent pour tout aspect significatif une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que la situation financière de la société **International Tourism Investment ITI - SICAF**

Nous avons examiné le rapport du conseil d'administration destiné aux actionnaires. Les informations d'ordre comptable qui y figurent sont conformes à celles présentées dans les états financiers.

**Tunis, le 03 Avril 2006**

**Le commissaire aux comptes**

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS  
VISEES PAR LES ARTICLE 200 et 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES**

*A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE INTERNATIONAL TOURISM INVESTMENT « I.T.I-SICAF »*

L'article 200 vise les conventions conclues par le président ou le directeur général, les directeurs généraux adjoints et les membres du conseil d'administration avec la société ou avec les tiers. Celles ci concernent les opérations suivantes :

- Les prêts, avances, subventions, garanties et sûretés sous quelle que forme qu'elles soient au profit des tiers, actionnaires, dirigeants, membres du conseil d'administration et aux conjoints, ascendants, descendants des personnes si dessus cités, ainsi qu'à toute personne interposée ;
- La cession des fonds de commerce ou de l'un des éléments qui les composent ;
- Les emprunts importants conclus au profit de la société et dont le plafond est fixé par les statuts ;
- La location gérance des fonds de commerce.

L'article 475 du code des sociétés commerciales vise les conventions conclues entre la société mère et l'une des sociétés filiales ou entre sociétés appartenant au groupe

Votre conseil ne nous a informé d'aucune convention susceptible d'entrer dans le cadre de celles qui sont prévues par ledit article.

**Tunis, le 03 Avril 2006**

**Le commissaire aux comptes**

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI